

Élections municipales Besançon 2020

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

Campagne d'interpellation pour les municipales en Franche-Comté menée par :



Association France-Palestine Solidarité
AFPS Besançon

AFPS de Besançon et sa région :
3 rue Beauregard, 25000 Besançon
afps.besancon@gmail.com
Siège national AFPS :
21 ter rue Voltaire, 75011 Paris
www.france-palestine.org





AFPS Nord Franche-Comté
afps-gnfc90@hotmail.fr

CCFD-Terre solidaire de Belfort
ccfd90@ccfd-terresolidaire.org
du Doubs
ccfd25@ccfd-terresolidaire.org
du Jura
ccfd39@ccfd-terresolidaire.org



Ligue des Droits de l'Homme de Belfort
belfort@ldh-france.org
de Dole
ldhdole@ldh-france.org
de Vesoul
vesoul@ldh-france.org

Mouvement de la Paix du Doubs
mvtpeix25@free.fr



MRAP du Doubs
mrap25@netcourrier.com

Terre des Hommes du Doubs
terredeshommesdoubs@orange.fr



Récidev (Ritimo) Bourgogne Franche-Comté
contact@recidev.org

Dans le cadre de la campagne nationale de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine :

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, un réseau de 40 associations françaises œuvrant pour le respect du droit en Palestine, par la sensibilisation du grand public, le plaidoyer auprès des institutions et l'éducation à la solidarité avec le peuple palestinien.

Membres : Amani, Artisans du Monde, AURDIP, AFPS, AJPF, Cedetim, CEMEA, Cimade, CICUP, CCFD-Terre Solidaire, Comité Palestine Israël 44-49, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO, Enfants Réseau Monde/Services, FSGT, LDH, LIFPL-section française, MRAP, Mouvement de la Paix, MIR, MAN, One Justice, Pax Christi France, Secours Catholique-Caritas France, SIDI, Soutien Humain Terre, UJFP. **Observateurs :** Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International France, Association Pour Jérusalem, Chrétiens de la Méditerranée, CRID, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine, Francas, GAIC, Humanité & Inclusion, Médecins du Monde, Palmed France, PUI Ritimo



Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية من أجل فلسطين



Camp de Réfugiés palestiniens d'AQABAT JABR (Cisjordanie occupée), jumelé avec BESANÇON : **70 ans après**, les Réfugiés palestiniens, une nouvelle fois en danger du fait d'Israël et de D. Trump.
Photo © A. Berry



Coopération Besançon/Aqabat Jabr, projet sur l'eau au camp de Réfugiés palestiniens



Délégation de Réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr à Besançon avec des membres de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon)

« Nous savons trop bien que notre liberté n'est pas complète sans la liberté des Palestiniens » (Nelson Mandela)

Madame la Candidate, Monsieur le Candidat aux élections municipales 2020,

Vous présentez votre candidature à Besançon aux élections municipales. À ce titre, dans le cadre de la campagne nationale d'interpellation de la Plateforme des ONG Françaises pour la

Palestine, nos associations en Franche-Comté souhaitent vous interpeller sur des questions concernant les liens de notre ville à la fois avec le Territoire Palestinien Occupé et avec Israël. À l'initiative de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), dès 2001, des relations ont commencé à s'établir entre la municipalité de Besançon et le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr (Vallée du Jourdain, Territoire Palestinien Occupé en Cisjordanie)¹. Également à l'initiative et à la demande de l'AFPS, la Ville de Besançon s'est engagée avec Aqabat Jabr, à partir du vote du Conseil municipal de décembre 2007, dans la mise en place de projets de coopération et a officialisé un jumelage.

Comme vous ne l'ignorez pas, l'occupation du Territoire palestinien par Israël est non seulement source de tensions au Proche-Orient, mais encore génère des tensions entre l'Orient et l'Occident. Les questions qui en découlent animent donc également le débat public jusque dans notre propre société, dont une partie est soucieuse des réponses que peuvent y apporter nos élus dans le cadre de leurs fonctions. Une partie notable de la population considère, pour le moins, que les politiques restent indifférents lorsqu'il s'agit de questions concernant les populations arabes, quand elle n'y voit pas une position de « deux poids, deux mesures », ce qui contribue à son désabusement à l'égard de la classe politique.

Les collectivités territoriales peuvent, à leur échelle, contribuer à faire respecter les droits des Palestiniens à travers des questions touchant directement aux compétences des municipalités : marchés publics, délégation de service public et coopération décentralisée.

Les principes directeurs en matière de responsabilité sociale de l'OCDE et de l'ONU ne concernent pas que les entreprises ; tous les niveaux de l'État sont invités à les mettre en œuvre, à leur échelle et dans leur champ de compétence. Lors de la précédente mandature, certains élus municipaux ont parfois laissé entendre, que les municipalités ne peuvent intervenir sur des questions qui concernent la politique étrangère, lesquelles ne relèveraient selon eux strictement que du domaine de l'État. Contrairement à ces assertions, non seulement il ne s'agit pas de se substituer au travail diplomatique de l'État, mais en outre, il est parfaitement des compétences

¹ Notre association a également œuvré pour que la Ville soutienne l'association israélienne *Hand in Hand* qui milite, en Israël, pour le développement d'un réseau d'écoles bilingues hébreu-arabe, accueillant des Juifs israéliens et des Palestiniens d'Israël, et a été à l'initiative avec la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) de Besançon de la création de *Hand in Hand France*. L'un des objectifs de *Hand in Hand France*, outre le soutien à *Hand in Hand* en Israël, est de « sensibiliser le public français à l'action de rapprochement entre les communautés par des interventions en milieu scolaire et dans les quartiers, par l'organisation de conférences et de débats sur le thème du "mieux vivre ensemble" et par sa participation aux manifestations consacrées à la solidarité, à l'éducation et à la paix ».

des collectivités territoriales d'intervenir sur des questions internationales, en particulier lorsqu'elles ont des coopérations et des jumelages à l'étranger.

A fortiori, les liens désormais établis entre Besançon et le camp d'Aqabat Jabr confèrent une responsabilité particulière à la Ville de Besançon et à ses futurs élus, pour pérenniser et développer les actions de solidarité avec la population palestinienne, ainsi que pour mettre en œuvre l'ensemble des moyens dont les élus et la Ville disposent pour que soit appliqué le droit afférent à cette situation, ici et au Proche-Orient. Le droit est en effet une condition indispensable à la résolution du conflit entre l'État d'Israël et le peuple palestinien. C'est pourquoi nous nous permettons de soumettre un **questionnaire aux différentes composantes politiques qui constituent votre liste aux élections municipales**², que vous voudrez bien trouver ci-dessous. Merci de nous le **renvoyer avant le 28 février**, afin que nous ayons le temps de traiter et de rendre publiques les réponses. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses à ce questionnaire, signées, **par voie de mail au format traitement de texte et une au format pdf, ainsi qu'une copie par voie postale (à l'adresse de l'AFPS de Besançon)**³ **sur papier à en-tête**. En outre, nous nous permettons également de **solliciter des rencontres d'ici le 28 février**, avec chacune des têtes de file des différentes composantes politiques qui constituent votre liste aux élections municipales⁴.

Avec nos remerciements pour votre retour, veuillez croire, Madame la Candidate, Monsieur le Candidat, à notre considération distinguée.

² À l'exception de l'extrême droite.

³ À l'adresse bisontine mentionnée sur le logo de l'AFPS de Besançon à la page 1

⁴ Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître quels moments pourraient vous convenir.

Elections municipales Besançon 2020

La Palestine est aussi l'affaire des municipalités

1- Besançon une ville jumelée avec un camp de réfugiés palestiniens : un engagement dans la coopération décentralisée et une responsabilité dans le soutien politique aux droits des réfugiés et du peuple palestinien dans son ensemble

Contexte :

Il est à l'honneur du Conseil municipal de Besançon, par son vote à l'unanimité en décembre 2007, d'avoir permis la mise en place de relations officielles et la réalisation de projets de coopération avec le camp palestinien d'Aqabat Jabr. La Ville de Besançon s'est ainsi principalement engagée dans des projets de type humanitaire ou d'échanges. S'il est indéniable que la réalisation de projets, tels que celui sur l'eau, apportent un soutien indispensable à la population du camp d'Aqabat Jabr, l'accès aux ressources en eau demeure un problème politique et de droit : **98 % des ressources en eau de la Vallée du Jourdain**, où se trouve le camp, sont sous le **contrôle des forces d'occupation** et des colonies d'occupation israéliennes, de même que l'on estime que **l'occupation israélienne coûte aux Palestiniens 85 % de leur PIB...** Le Territoire palestinien n'est donc pas intrinsèquement condamné au sous-développement, qui est la conséquence directe de l'occupation, de la colonisation et de la spoliation de ses ressources.

L'action de la Ville de Besançon doit donc être menée conjointement sur le domaine de la coopération décentralisée et sur le terrain politique, a fortiori si l'on tient compte du fait que Besançon présente la particularité d'être jumelée à la fois avec un camp de réfugiés palestiniens, Aqabat Jabr et avec une ville israélienne, Hadera. **La Ville de Besançon a fait un choix fort de sens en se jumelant avec un camp de réfugiés**, renforcé par les liens que les Bisontins entretiennent maintenant avec ses habitants. C'est en effet, **85 % de la population** palestinienne qui **a été chassée de ses terres** en 1948, au moment de la création de l'État d'Israël, faisant des Palestiniens un peuple de réfugiés. Besançon doit ainsi participer à la reconnaissance des droits de sa population jumelle d'Aqabat Jabr, les revendications des réfugiés palestiniens étant fondamentales dans la perspective d'un règlement de paix. Par ailleurs, **les rapports** de l'ONU, des diplomates de la Commission européenne en poste en Israël et palestiniens occupé, des grandes ONG, sont absolument accablants vis-à-vis de la politique de l'État d'Israël. Ils font en effet état **de viols permanents des droits**, et de multiples **crimes de guerre** quotidiens, voire de **crimes contre l'Humanité**. **La paix ne se décrète pas, la justice et le droit sont les conditions indispensables d'un règlement du conflit, que seule une volonté politique est à même d'imposer.**

Dès fin 2007, la Ville de **Besançon a entrepris et réalisé avec le camp d'Aqabat Jabr d'importants projets de coopération**, en partenariat avec l'Association France Palestine Solidarité. Depuis, de nouveaux partenaires se sont impliqués dans cette dynamique, à Besançon ainsi qu'en France ou en Suisse avec Neuchâtel, ville jumelle de Besançon.

Question 1.1 :

Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à **pérenniser, renforcer et à développer**, non seulement le jumelage avec Aqabat Jabr, mais encore les **projets de coopération** avec la population de ce camp ?

Les liens de Besançon avec le Proche-Orient, au travers de deux jumelages, en Israël et dans le Territoire palestinien sous occupation, ainsi que la tradition humaniste de la Ville qui revendique l'héritage d'illustres défenseurs des droits, dont Victor Hugo n'est pas le moindre, confèrent à notre ville **une responsabilité particulière dans le soutien aux droits du peuple palestinien et pour agir en faveur de l'application du droit international, des droits de l'Homme et du droit humanitaire**, ce qui est parfaitement dans le domaine de ses compétences.

Concernant la coopération et des jumelages avec la Palestine et Israël **la municipalité de Besançon ne peut plus limiter sa politique à la seule approche humanitariste. Le temps du soutien politique aux droits du peuple palestinien est venu :**

- ✓ **Presque 20 ans après le début des relations avec la Palestine et le camp d'Aqabat Jabr ;**
- ✓ après qu'Israël a en 2018 **institutionnalisé** sa politique d'**apartheid** ;
- ✓ au moment où le plan américain prévoit, au mépris total du droit international et au ravissement des deux principaux concurrents pour l'élection israélienne, **l'annexion de la Vallée du Jourdain** - là même où se situe le **camp d'Aqabat Jabr** avec lequel Besançon est jumelé-, et **l'annexion des colonies**, séparant ainsi la Cisjordanie en 3 parties ;
- ✓ où les arrestations et les cas de **torture** des Palestiniens se multiplient, notamment d'enfants ;
- ✓ où la population de Gaza vit sa 13^{ème} année d'un **blocus** destructeur ;
- ✓ où les réfugiés palestiniens, notamment **la population jumelle de Besançon**, sont maintenus dans la misère et le désespoir par le **refus d'Israël d'appliquer les droits inaliénables des réfugiés palestiniens, tels que définis par l'ONU** (l'absence de règlement de la question des réfugiés palestiniens a placé cette population dans une **situation de profonde précarité** socio-économique et, régulièrement, **d'extrême danger dans les pays d'accueil** -Syrie, Irak, Liban..., les contraignant à des **exils à répétition**) ;
- ✓ après **l'attaque de D. Trump contre les réfugiés en asphyxiant financièrement l'UNRWA** (Agence de l'ONU en charge depuis 1949 des services de santé, d'éducation, d'assistance alimentaire, etc., dans les camps de réfugiés palestiniens), et B. Netanyahu renchérit en demandant son démantèlement, pour **liquider la question des réfugiés et du droit au retour.**

Question 1.2 :

Vous engagez-vous avec votre composante politique, à apporter un soutien politique clair et déterminé, en utilisant l'ensemble des moyens dont vous disposerez, aux droits des réfugiés palestiniens ainsi qu'aux droits et revendications du peuple palestinien en général, ceci de manière conforme au droit international, et à agir pour exiger l'application au Proche-Orient du droit international, du droit humanitaire, et des droits de l'Homme ?

Pour cela, vous engagez-vous notamment à affirmer, officiellement, l'attachement de la ville de Besançon à l'application des résolutions de l'ONU, qu'il s'agisse des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies 194 et 3236 portant sur les droits inaliénables des réfugiés palestiniens ainsi que sur le droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, de la résolution 302 portant sur l'aide aux réfugiés de Palestine et notamment sur la création de l'UNRWA, ou encore des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la fin de l'occupation (242) et de la colonisation (entre autres la 2334) ?

2- Besançon ville humaniste jumelée avec un camp de réfugiés palestiniens et une ville israélienne : une responsabilité politique et morale de mettre un terme à ses liens avec un régime d'apartheid

Contexte :

Le parlement israélien a voté en 2018, l'institutionnalisation de la **politique d'apartheid israélienne**, en outre, l'État d'Israël **viole** en toute impunité le **droit international**, le droit humanitaire et les droits de l'Homme, et l'on assiste à une radicalisation et à une extrême-droitisation de la classe politique israélienne ces dernières années. Face à ce constat, **les ONG israéliennes des droits de l'Homme** considèrent qu'il s'agit là à la fois d'une faillite morale à l'endroit du peuple palestinien et d'une impasse mortifère pour la société israélienne. Elles **interpellent donc de manière permanente la communauté internationale**, afin que celle-ci ne se contente plus de simples condamnations morales à l'encontre de l'État d'Israël, mais qu'elle se donne les moyens réels **d'imposer le respect des droits par un régime de sanctions**. Les mouvements **palestiniens de la résistance populaire non violente**, qui ont émergé ces dernières années, **interpellent** de leur côté la **communauté internationale** afin qu'elle impose un régime de **sanctions pour contraindre l'État d'Israël, par des voies légales et non violentes**, au respect et à l'application de ces mêmes droits.

Les autorités publiques ont été longues à sanctionner le régime de **l'apartheid** en Afrique du Sud et à se positionner en faveur de l'égalité des droits. Il est à l'honneur d'un certain nombre d'**organisations**, de **personnalités**, de **municipalités**, d'avoir **été des précurseurs en sanctionnant ce régime**, et d'avoir ainsi conduit les États sur cette voie, laquelle a permis de mettre un terme de manière pacifique à ce régime d'apartheid. Si, avec le temps, Nelson **Mandela** a été reconnu comme une **référence morale** majeure et qu'à ce titre la Ville de **Besançon lui a rendu hommage** au moment de son décès, rappelons que le prix Nobel de la paix déclarait : **« nous savons trop bien que notre liberté n'est pas complète sans la liberté des Palestiniens »**.

La municipalité de Besançon peut-elle encore aujourd'hui concevoir⁵, moralement, éthiquement, le maintien de liens officiels avec les autorités municipales d'un régime d'apartheid et d'un État dont les Nations unies et les grandes ONG internationales dénoncent le viol permanent des droits ainsi que la pratique quotidienne de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité ? Quel bilan laissera la nouvelle mandature, celui d'une municipalité exemplaire qui aura, dans une perspective de justice, d'égalité, et de paix, refusé d'entretenir des relations avec les structures d'un État ségrégationniste et hors de toutes les lois internationales, ou celui d'une municipalité qui s'accommoderait de liens avec un régime d'apartheid ?

Conformément à la tradition humaniste dans laquelle Besançon s'inscrit, la municipalité s'honorerait d'un acte politique fort.

⁵ Lorsque la municipalité de Besançon a contracté un jumelage avec celle de Hadera en 1964, l'État d'Israël bénéficiait de la bienveillance de l'opinion internationale qui considérait souvent ce jeune État à travers le prisme romantique d'une société égalitaire, « socialisante », et ne percevait pas encore la réalité des crimes commis à l'encontre du peuple palestinien ni sa politique hors les lois internationales. Les pratiques ségrégationnistes n'avaient pas encore pris l'ampleur d'une politique d'apartheid qui n'a commencé à être systématisée qu'à partir de 1967, avec l'occupation du Territoire palestinien et la mise en place de la colonisation. Aujourd'hui, des responsables politiques ne peuvent plus ignorer ces réalités que dénoncent les Nations unies, l'Union européenne, et les grandes ONG internationales.

Question 2 :

Vous engagez-vous, avec votre composante politique, à utiliser les moyens dont vous disposerez pour **que les liens entre la municipalité de Besançon et celle de Hadera soient officiellement gelés**, tant que prévaudra l'apartheid israélien et que l'État d'Israël n'appliquera pas le droit international, notamment par la mise en œuvre des résolutions des Nations unies, et qu'il ne respectera pas les droits de l'Homme et le droit humanitaire ? En outre, vous engagez-vous avec votre groupe politique, à ce **que la municipalité de Besançon limite ses liens et son soutien aux seuls organismes ou organisations**, de la société civile de Hadera et d'Israël de manière générale, qui **souscrivent ou œuvrent sans équivoque possible**, à la **reconnaissance des droits du peuple palestinien**, à l'application du **droit international**, au respect des **droits de l'Homme et du droit humanitaire**, par l'État d'Israël ?*

* La Ville de Besançon peut ainsi parfaitement entretenir des liens avec la société israélienne, en conformité avec les exigences morales, et dans des perspectives tout-à-fait profitables. Le gel des liens officiels avec la municipalité de Hadera n'implique pas en effet, de geler les liens avec la société civile de Hadera ou d'Israël de manière générale, dans la mesure où les parties concernées répondraient aux conditions mentionnées supra.

3- Besançon et la Communauté urbaine doivent se doter d'une charte éthique pour des achats publics responsables

Établir une charte éthique pour des achats responsables, c'est s'engager à ne pas contracter avec des entreprises qui participent à des violations des droits de l'Homme et du droit international, dans le même esprit que la loi française sur le devoir de vigilance des entreprises adoptée en 2017.

C'est le cas de Keter, par exemple, qui offre des solutions de rangement en plastique. Egis également, est [encore impliquée](#) dans la maintenance du tramway qui relie Jérusalem-Ouest aux colonies illégales de Jérusalem-Est. Enfin, plusieurs [banques et assurances françaises](#) participent indirectement à l'expansion de la colonisation israélienne illégale.

Les municipalités peuvent ainsi invoquer la charte éthique afin de ne pas contracter avec des entreprises impliquées dans la colonisation lors de l'attribution de marchés publics tels que l'approvisionnement des cantines et les achats de fournitures ou les contrats conclus avec des entreprises de services publics (transports publics, ramassage des ordures, surveillance et sécurité du territoire, gestion de l'eau...). Les municipalités pourront aussi invoquer cette charte pour ne pas renouveler les contrats de délégation de service public avec des entreprises dont les actions appuient manifestement la colonisation.

Question 3.1 :

Vous engagez-vous, avec votre groupe politique, à présenter, ou à tout mettre en œuvre pour soutenir un projet qui serait présenté au Conseil municipal, pour **faire adopter une charte éthique**, afin que soient introduits systématiquement dans les appels pour des achats, travaux, prestations ou délégations de services de la commune ou de la Communauté urbaine, des **clauses éthiques** qui permettent d'**écarter une société** qui serait directement ou indirectement **impliquée dans une violation du droit international, du droit humanitaire, ou des droits de l'Homme** ? **Clauses s'appliquant que la violation soit réalisée au travers de l'action de ladite société ou d'une de ses filiales, en France ou à l'étranger.**

Éthique : Besançon, l'exemple d'un choix préjudiciable aux droits des Palestiniens

C'est le **Victor Hugo** symbole de l'engagement humaniste et des luttes pour les droits, que la municipalité de Besançon a choisi de mettre en avant avec la Maison qu'elle lui consacre. Or, nous avons eu la surprise de découvrir que la Maison Victor Hugo utilise la plateforme TripAdvisor pour sa promotion et qu'elle affiche de manière très ostensible le logo de cette plateforme. Il est choquant de voir que la **Maison Victor Hugo fait la promotion**, dans ses locaux et sur son site internet, d'une entreprise comme **TripAdvisor mise en cause** par l'Association France Palestine Solidarité et Amnesty international pour son rôle **dans des questions relatives à des crimes de guerre en Territoire palestinien occupé (TPO)**. Amnesty souligne « *En favorisant l'industrie du tourisme dans les colonies et, en conséquence, l'essor économique des colonies, Airbnb, Booking.com, Expedia et TripAdvisor contribuent au maintien, au développement et à l'extension des colonies de peuplement illégales, qui constituent des crimes de guerre au titre du droit pénal international, et en tirent profit. Cette mise en valeur des colonies israéliennes dans les TPO en tant que destination touristique a également pour effet de « normaliser » et de légitimer ce qui est reconnu comme étant au regard du droit international une situation illégale* ».

En effet, alors que les colonies et leurs activités économiques relèvent du crime de guerre, **TripAdvisor** propose non seulement des hébergements et des circuits dans ces colonies (comme les autres plateformes numériques), **ainsi des visites de caves à vin sur des terres volées aux Palestiniens, mais il propose encore de la formation paramilitaire dans une colonie au centre « Caliber 3 »** ! Celle-ci figure parmi les attractions les mieux notées des territoires palestiniens, il s'agit d'un centre autoproclamé de formation à la lutte contre le terrorisme géré par des militaires israéliens. Sur cette attraction, TripAdvisor se charge des réservations et prélève une commission...

Vidéo d'1 mn d'Amnesty international sur TripAdvisor

Centre Caliber 3 extraits de la présentation sur TripAdvisor :

« Apprenez ce qu'il faut pour être un guerrier contre-terroriste. Apprenez les valeurs de l'armée israélienne dans le programme de tir de 2 heures avec des instructeurs supervisés qui ont servi dans les Forces de défense israéliennes d'élite. Parfait pour célébrer n'importe quel type d'occasion. Le calibre 3 respecte toutes les règles de sécurité stipulées par les autorités. Tous les instructeurs sont autorisés et certifiés par le gouvernement israélien. »

« Le programme d'introduction de 2 heures est conçu pour les touristes de tout âge qui voudraient obtenir des informations de première main sur le monde des opérations anti-terroristes israéliennes et ce qui rend les contre-terroristes israéliens les meilleurs du monde.

Au-delà de quelques tirs, les visiteurs apprennent des experts sur les valeurs qui guident l'armée israélienne, la manipulation des armes et les tactiques antiterroristes. À partir d'un spectacle de lutte contre le terrorisme, les visiteurs vivent la « ruée » et la puissance d'une démonstration de lutte contre le terrorisme. Les participants reçoivent ensuite une formation sur les bases du corps, les positions de tir et les techniques propres aux opérations anti-terroristes israéliennes. Êtes-vous prêt à tirer ? »

https://www.youtube.com/watch?v=XtBJhCdsqvA&feature=emb_logo

Il paraît ainsi **contre nature** que la Maison Victor Hugo qui promeut la dimension humaniste de **Victor Hugo, défenseur des droits, de la liberté des peuples, fasse la promotion d'une entreprise compromise dans des activités liées aux crimes de guerre** que sont l'occupation et la colonisation du Territoire palestinien. La Maison Victor Hugo nous rappelle les combats de l'homme engagé pour la

dignité humaine contre l'inégalité et l'injustice. Parallèlement, elle affiche le logo de TripAdvisor qui fait des affaires avec les colonies en Territoire palestinien occupé, lequel est soumis à l'Apartheid israélien. Pour rappel, l'apartheid relève en droit international du crime contre l'Humanité. Que dirait le défenseur des droits des enfants de TripAdvisor, qui participe de la colonisation en Palestine occupée où depuis l'an 2000, près de 12 000 enfants palestiniens ont été détenus par Israël (ce qui équivaldrait à 216 000 enfants à l'échelle de la France !)? De l'arrestation au procès, leur parcours est émaillé de violences, voire de tortures, ceci en violation de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Selon l'UNICEF, ces mauvais traitements sont « *répandus, systématiques et institutionnalisés* »... L'**UNICEF** dénonce une maltraitance institutionnalisée.

Dans son rapport « **DESTINATION : OCCUPATION LE TOURISME NUMÉRIQUE ET LES COLONIES DE PEUPLEMENT ISRAÉLIENNES ILLÉGALES DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS** » paru début 2019, **Amnesty International** relève :

« Ces entreprises [les plateformes numériques, notamment TripAdvisor] proposent également de nombreux hôtels, chambres d'hôte, activités et circuits d'excursion dans les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Et ce, alors qu'elles savent que l'occupation israélienne en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est régie par le droit international humanitaire, au titre duquel ces colonies israéliennes sont considérées comme illégales. De plus, certaines des mesures qui sont prises pour établir des colonies, comme par exemple le transfert de population israélienne dans les territoires occupés et l'appropriation de biens sans aucune justification d'un point de vue militaire, constituent des crimes de guerre aux termes des dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces entreprises savent aussi que les Nations unies et des organisations internationales indépendantes, dont Amnesty International et de nombreuses organisations palestiniennes et israéliennes, rassemblent depuis des années des informations montrant que la politique israélienne d'établissement, d'extension et de protection de ses colonies est intrinsèquement discriminatoire et marquée partout une série de violations des droits humains. Une simple étude de risque indiquerait à ces entreprises que toute activité commerciale menée dans les colonies ou avec elles contribuerait inévitablement au maintien d'une situation illégale et d'un régime intrinsèquement discriminatoire portant atteinte aux droits fondamentaux des Palestiniens. » <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1594902019FRENCH.PDF>

La Maison Victor Hugo, de même que d'autres sites touristiques majeurs de Besançon, utilisent la plateforme TripAdvisor pour leur communication et font de la promotion pour cette plateforme qui contrevient aux critères éthiques minimaux. Ceci est totalement contradictoire avec la mise en avant par la Ville de Besançon de l'image du Victor Hugo engagé, luttant pour les droits, contre l'injustice et pour la liberté des peuples, et la mise en avant d'une entreprise qui contribue au développement de colonies israéliennes, lesquelles constituent des crimes de guerre.

Question 3.2 :

Si vous êtes élus, vous engagez-vous, avec votre groupe politique à ce que soit mis un terme à l'utilisation par la Ville de Besançon ou par la Communauté urbaine de la plateforme TripAdvisor pour promouvoir leurs sites touristiques, ainsi qu'à la promotion de cette plateforme par les sites de la Ville ou de la Communauté urbaine, ou maintiendrez-vous le *statu quo* ?

4- Renouer le partenariat sur la Coopération décentralisée et jumelage entre la Ville de Besançon et l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région) et le créer avec la Communauté urbaine

Contexte :

Dès 2001, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région) s'est efforcée de mettre en relation la Ville de Besançon et le camp de réfugiés palestiniens d'Aqabat Jabr (Territoire de Palestine occupée, Vallée du Jourdain en Cisjordanie) et de développer les liens entre les deux communautés. Ceci a abouti, **aux demandes de l'AFPS**, tout d'abord à la mise en place à partir de 2007 d'une coopération décentralisée, en particulier sur l'eau, puis du jumelage à partir de 2010. L'AFPS a également plaidé pour la mise en place de projets de bourses attribuées à des étudiants palestiniens afin qu'ils puissent étudier à Besançon, ainsi qu'au développement de projets à Aqabat Jabr autour de la jeunesse ou de l'éducation (projets concernant l'école maternelle, le lycée professionnel ou les établissements d'enseignement secondaire général), mais aussi de projet autour de l'économie solidaire, notamment en faveur des femmes avec la construction un nouveau bâtiment pour les femmes du *Women Center*, etc. Plusieurs projets en ce sens ont abouti avec la Ville et différents acteurs de Besançon et du camp.

Le succès de cette coopération décentralisée et du jumelage ont reposé, sous l'impulsion de Sébastien Maire, Adjoint EELV aux relations internationales et à la coopération et de l'AFPS, **sur la mise en place d'un véritable partenariat entre la Ville de Besançon, l'AFPS de Besançon et le camp d'Aqabat Jabr**. Ceci s'est traduit par la signature d'une convention sur la coopération avec Aqabat Jabr et la Palestine, stipulant le rôle consultatif et de conseil de l'AFPS de Besançon à titre de partenaire privilégié. Les bases saines d'un partenariat entre **les compétences de la Ville et l'expertise de la société civile** sur des projets de coopération internationale, **l'AFPS pour ce qui ressort de la Palestine**, ont permis durant plusieurs années d'avoir sur Besançon une coopération vivante avec Aqabat Jabr. Ce partenariat a ainsi impliqué pleinement les acteurs concernés au premier chef et a fonctionné sur la base d'une confiance mutuelle. Il a notamment débouché sur l'invitation commune de la Ville et l'AFPS de délégations du camp d'Aqabat Jabr et de missions communes de l'AFPS et de la municipalité en Palestine, la Ville se chargeant des aspects protocolaires et l'AFPS s'occupant des aspects liés à la découverte de la situation en Palestine.

Lors du dernier mandat, avec l'arrivée du nouveau Conseiller municipal à la Coopération décentralisée (en charge du dossier Palestine), **l'approche de coopération et de jumelage** avec la Palestine et le camp d'Aqabat Jabr **s'est éloignée de l'esprit initial**, celui d'un véritable partenariat entre la municipalité de Besançon et l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) -lequel avait été pourtant si fructueux pour les projets et les liens avec la Palestine- **au profit d'une approche par trop bureaucratique et technocratique**. Les projets ont désormais été conçus par la Ville au sein de cabinets municipaux, leur réalisation a alors été déléguée à des acteurs bisontins, non comme de véritables partenaires associés, mais comme des prestataires de commandes institutionnelles.

Une politique municipale de solidarité internationale n'a de sens que si elle se conçoit et se mène en partenariat avec les forces de la société civile qui sont directement concernées. Il va de soi qu'une commune possède des moyens et des compétences que ne peut avoir une association. Il est cependant bien normal qu'une municipalité (notamment l'une de ses délégations), qui entretient des relations avec une multitude de pays ne puisse être spécialiste de la situation de chacun de ces pays. Le bon fonctionnement d'une coopération décentralisée et d'un jumelage avec une entité en Palestine (a fortiori avec un camp de réfugiés) où la situation géopolitique, sociale, économique, culturelle, est tout-à-fait particulière, suppose donc d'allier les compétences de Besançon, voire de la Communauté urbaine, à l'expertise de l'acteur historique de la société civile bisontine, spécialisé sur la question. **Dans le cadre de**

la coopération et du jumelage avec le camp d'Aqabat Jabr, il nous paraît aujourd'hui nécessaire de renouer un partenariat véritable entre, d'une part, Besançon et l'agglomération, et d'autre part, l'Association France Palestine Solidarité, en tant à la fois qu'initiatrice des liens et de la coopération entre Besançon et Aqabat Jabr et principale association de solidarité avec le peuple palestinien en France.

Question 4.1 :

Vous engagez-vous, avec votre liste, à renouer avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région) un partenariat véritable sur la coopération et le jumelage avec la Palestine, sur le modèle de ce qui avait été mis en place lors des années 2000 et qui a prévalu jusqu'au dernier mandat ?

Ce modèle de partenariat tel qu'il a prévalu suppose, entre autres, une réelle concertation, un rôle consultatif de l'AFPS sur les questions relatives à la coopération avec la Palestine et le jumelage avec Aqabat Jabr, un accueil commun des délégations palestiniennes du camp et une participation à des missions communes en Palestine, ainsi qu'un soutien concret à l'AFPS pour participer à ces accueils et missions, ainsi qu'à des projets de coopération, comme tout cela avait cours auparavant.

Question 4.2 :

Vous engagez-vous, avec votre liste, à organiser conjointement avec l'Association France Palestine Solidarité (AFPS de Besançon et de sa région) une mission du nouveau Maire ou de la nouvelle Maire en Territoire Palestinien occupé, notamment au camp d'Aqabat Jabr ?